

Coordonnées du Réseau de Santé Périnatale

Adresse du Réseau de Santé Périnatale d'Auvergne à laquelle vous devez retourner cette partie du formulaire de consentement :

RSPA
Pôle GORH – CHU Estaing
1 Place Lucie Aubrac
63003 Clermont-Ferrand Cedex 01

Téléphone :

04.73.75.05.70



Partie du formulaire à détacher et à retourner au RSPA

Les Maternités du RSPA et ses Centres Périnataux de Proximité



Info & consentement RSPA / Conseil Scientifique / 21-12-06
© RSPA version : 10-02-12 référence : 301 001

Réseau Santé Périnatale Auvergne Carte d'identification Patiente

Munissez vous de cette carte lors de chaque visite chez un professionnel de santé adhérent du RSPA. Elle vous sera demandée pour qu'il puisse vous identifier dans l'outil informatique à partir duquel se gère votre dossier médical.

Document d'Information Recueil de Consentement



Réseau de Santé Périnatale d'Auvergne

*Maternité
Sécurité*

Proximité

Qualité...

Adresse Postale :

RSPA
Pôle GORH – CHU Estaing
1 Place Lucie Aubrac
63003 Clermont-Ferrand Cedex 01

Téléphone :

04.73.75.05.70

Pour la santé de la mère et de l'enfant

Réseau Santé Périnatale Auvergne (RSPA)

Le RSPA est un réseau « ville-hôpital », pour améliorer la qualité de la prise en charge des femmes enceintes et de leurs enfants. Il assure la continuité, la coordination des soins entre tous les professionnels de santé (ville, clinique, hôpital..) ainsi que l'optimisation de l'orientation des mères et des nouveaux nés dans le respect des principes de la graduation de leur besoin en soins. Il répond ainsi à l'obligation légale de maillage du territoire en matière de santé périnatale.

Le RSPA contribue à améliorer la circulation des informations médicales entre les professionnels, dans l'intérêt des patients et le respect de la confidentialité, en mettant en place un **Dossier Médical Périnatal Commun Partagé**. Ce dossier, dont l'accès est réservé uniquement à des professionnels autorisés, est indispensable à votre prise en charge et votre suivi. Il ne peut être utilisé qu'avec votre consentement. Ce dossier informatisé a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL (n°2010-031)

Le RSPA vous offre une **sécurité nouvelle** en permettant, avec votre accord, à tout professionnel de santé de votre choix et membre du RSPA d'accéder à votre dossier à tout moment.

Le RSPA est en capacité des données médicales, issues de votre dossier périnatal, vers votre dossier **DMP** * dès lors que celui aura été créé

* Le DMP est votre **Dossier Médical Personnel** informatisé mis en place par le ministre de la santé et le déploiement national a commencé le 5 janvier 2011 (autorisation CNIL du 2 /12/2010)

Coordonner le suivi de votre grossesse

Votre IDENTIFIANT

Pourquoi un identifiant ?

Pour que les échanges d'informations médicales relatives à votre prise en charge puissent se faire à travers l'outil informatique, chaque professionnel de santé adhérent au réseau doit pouvoir vous identifier avec un numéro unique.

Celui-ci vous sera demandé lors de chaque consultation chez l'un d'entre eux. La carte d'identification ci-dessous est la CLEF D'ACCES à votre dossier informatisé. Gardez la avec vous comme votre carte bancaire ou votre carte Vitale.

Que faire en cas de perte de votre carte d'identification ?

Prenez contact avec la coordination du réseau ou avec un professionnel de santé assurant le suivi de votre grossesse pour leur signaler la perte.

Le Réseau de Santé Périnatale d'Auvergne vous fera parvenir une nouvelle carte sur demande écrite de votre part.

Votre carte pour vous identifier au sein du réseau

Réseau de Santé Périnatale Auvergne Carte d'identification patiente

NOM : _____

NOM DE JF : _____

PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : __/__/__

Identifiant Réseau : 10 000 21



Votre CONSENTEMENT

(A renvoyer au siège du réseau)

NOM : _____

NOM DE JF : _____

PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : __/__/__

Identifiant Réseau : 10 000 21



Le RSPA a mis en place un système informatique destiné à faciliter les échanges de données médicales entre les professionnels et les établissements de santé adhérents du réseau.

Les informations recueillies lors de votre prise en charge feront l'objet, sauf opposition justifiée de votre part, d'un enregistrement informatique réservé à l'usage des professionnels de santé adhérents du Réseau de Santé Périnatal Auvergne.

Ces professionnels de santé, ainsi que l'équipe de coordination du réseau, se tiennent à votre disposition pour vous communiquer ces renseignements ainsi que toutes informations nécessaires sur votre état de santé*.

* Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

J'accepte je refuse ma prise en charge au sein du RSPA ainsi que la gestion informatique de mon dossier médical périnatal.

Je consens je refuse à ce que des données issues de ce dossier contribuent à enrichir mon DMP

Fait à :

Le (date) :

Signature :

(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Carte à garder par le professionnel de santé qui a ouvert le dossier

NOM : _____

NOM DE JF : _____

PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : __/__/__

Identifiant Réseau : 10 000 21

